

ARRETE MUNICIPAL
ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION A L'OCCASION DE LA CONSTRUCTION
D'UNE STATION D'EPURATION

Le maire de la commune Plachy-Buyon (Somme)

Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411-25 et R 411-8 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-2 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation des routes et autoroutes (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux de construction de la station d'épuration, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur la voie communale numéro 1 dite : « de Petit Plachy à Bacouel »

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel présent sur place.

ARRETE

Article 1er : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur la voie communale numéro 1 dite : « de Petit Plachy à Bacouel », sur le territoire de la commune de Plachy-Buyon, hors agglomération,

le mardi 1^{er} septembre 2015 de 9h00 à 19h00

Les droits des riverains demeurent réservés dans la limite du respect des règles de sécurité définies par le chef de chantier

Article 2 : L'entreprise en charge du chantier s'engage à mettre en place toute la pré signalisation et la signalisation réglementaire nécessaire concernant les chantiers fixes ou mobile temporaires.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La Gendarmerie nationale, le Garde champêtre territorial, le secrétaire de mairie, les services techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- monsieur le maire de la commune de Bacouel sur Selle
- monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie nationale de Saint Sauflieu
- monsieur le garde champêtre territorial

A Plachy-Buyon, le 1^{er} septembre 2015

Le maire,

Lionel NORMAND

